

COMPOSITION : « L'HISTORIEN ET LES MEMOIRES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE »

[ACCROCHE] Entre 2009 et 2017, France 3 a diffusé la série *Un village français*. Cette série raconte la vie d'un village fictif du Jura sous l'occupation. Elle a connu un grand succès d'audience (3,5 millions de téléspectateurs en moyenne), qui témoigne de l'intérêt du public français pour la période de l'Occupation, et ses mémoires.

[DEFINITION DU SUJET] Les MEMOIRES de la Seconde Guerre mondiale, dont cette série est révélatrice, correspondent à un ensemble de souvenirs liés à ce conflit : elles sont subjectives, chargées d'émotions, partielles (il y a des oublis, volontaires ou non). Elles sont aussi plurielles [SCHEMA A INTEGRER] :



L'HISTOIRE, quant à elle, est une science humaine. Elle s'appuie sur des sources (archéologie, archives, mais aussi témoignages issus des mémoires, qu'il faut savoir critiquer) pour expliquer le passé objectivement (de façon neutre, dépassionnée). L'historien peut donc étudier les mémoires de la Seconde Guerre mondiale, leur évolution, mais doit aussi les confronter à la réalité historique.

[PROBLEMATIQUE] Comment les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ont-elles évolué depuis 1945 ? Comment les historiens ont-ils contribué à ces évolutions ?

[ANNONCE DU PLAN] Après avoir montré que jusqu'à la fin des années 1960, une mémoire officielle s'est imposée à l'opinion et aux historiens, nous expliquerons comment les mémoires étouffées se sont réveillées dans les années 1970-1980, aidées par les travaux des scientifiques, puis nous nous demanderons si elles sont aujourd'hui apaisées, et quelle(s) attitude(s) les historiens observent à leurs égards.

[I/ LA MEMOIRE OFFICIELLE S'IMPOSE AUX HISTORIENS (1945-ANNEES 1960)] Dans les décennies suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, une mémoire d'état s'impose à la pluralité des mémoires et aux historiens.

[A - Une « mémoire désunie » en 1945] En 2010, l'historien Olivier Wieviorka évoque, pour caractériser les divisions entre les différentes mémoires de la Seconde Guerre mondiale dès 1945, une « mémoire désunie ». En effet, l'expérience de la guerre a été multiple, et a donné naissance à différents groupes de mémoire, marqués par des souvenirs particuliers. Les commémorations du 11 novembre 1945, organisées par Henri Frenay (ministre des Prisonniers), ont conduit à un hommage national à 15 dépouilles, installées autour de l'Arc de Triomphe à Paris qui représentaient, justement, ces mémoires multiples : résistants intérieurs, prisonniers de guerre, FFI (résistants extérieurs), soldats, et un déporté juif. Néanmoins, rapidement, plusieurs mémoires sont d'ores-et-déjà occultées : les rescapés juifs et tziganes des camps d'extermination sont très peu évoqués, et sont souvent dans l'incapacité de témoigner, du fait de leur traumatisme (l'historienne Annette Wieviorka parle de « Grand silence » à propos de cette difficulté des survivants de la Shoah à témoigner à leur retour des camps). La mémoire de Vichy, perçue comme honteuse, est étouffée (l'ordonnance du 9 août 1944 qui rétablit la République en France via le GPRF, dirigé par De Gaulle, dit du régime de Vichy qu'il est « nul et non avenu »). Et d'autres groupes peinent à se faire entendre (requis du STO, troupes coloniales, etc.).

[B - Une mémoire officielle dominée par le « résistancialisme »] C'est que, suite aux tensions et aux drames de l'épuration (1944-1945) qui sonna l'heure des règlements de compte et fut à l'origine de près de 10.000 exécutions spontanées, la République restaurée désirait mettre en place une mémoire unique, propre à rassembler les Français. Le GPRF (1944-46), dirigé par De Gaulle, forge donc le mythe d'une France unanimement résistante. C'est le « résistancialisme », néologisme créé en 1987 par l'historien français Henry Rousso. En conséquence, les épisodes peu glorieux sont vite enterrés : Pétain, chef de l'Etat français de 1940 à 1944, condamné à mort en 1945, voit ainsi sa peine commuée en prison à vie sur l'île d'Yeu par De Gaulle, avec pour objectif de réconcilier les Français. Peu de collaborateurs sont condamnés à mort (env. 800 exécutions). La IVème République (1946-1958) reprend cette politique mémorielle et l'amplifie, avec les lois d'amnistie des faits de collaboration, votées dès 1947, qui ont pour objectif de tourner la page des « années sombres ». On observe une poursuite et une amplification de cette mémoire officielle sous la Vème République : De Gaulle, de retour au pouvoir en 1958, veut renforcer la place de la Résistance - et sa propre place - dans la mémoire nationale. Il s'agit d'honorer des grandes figures résistantes liées à la fois à la France, mais aussi à De Gaulle, comme avec l'entrée solennelle de Jean Moulin au Panthéon, en 1964. Ce résistancialisme étouffe d'autres mémoires, comme celle des rescapés de la Shoah, dont la spécificité n'est pas reconnue (en 1954, est instaurée une journée commémorative unifiée : la « Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation », ne distinguant pas les déportés des camps de concentration de ceux des camps d'extermination). Cette mémoire officielle irradie aussi dans l'art : il est mis en scène dans des films (*La bataille du rail* de René Clément, 1946), jusque dans des B.D. (*Astérix*, qui naît en 1961, porte en filigrane cette idée d'une France résistante, le village gaulois ne comptant aucun traître et combattant unanimement).

[C - Quelle place pour l'historien ?] Dans ce contexte, il est difficile pour l'historien d'aborder l'étude des mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Pour lui, les mémoires en tant que telles sont un « objet d'étude ». L'historien peut étudier l'évolution des mémoires d'un événement. Mais dans les années 1950, ces mémoires sont fraîches. Leur histoire est limitée et certaines de ces mémoires sont refoulées. L'historien ne peut pas (encore) les étudier. Pour l'historien, la mémoire sert aussi à construire l'histoire : il s'appuie sur des témoignages, qu'il croise avec d'autres sources (archéologie, etc.), pour construire une histoire neutre, objective. Mais c'est, là aussi, impossible après la Seconde Guerre mondiale : de nombreuses sources (archives) ne sont pas accessibles (protection de secrets sensibles). Les lois d'amnistie de 1951-53 effacent en partie les faits de collaboration. Et les mémoires des résistants sont omniprésentes, étouffent les autres. En conséquence, les travaux d'historiens sur le sujet sont rares, et imprégnés du résistancialisme, comme *l'Histoire de Vichy* de Robert Aron (1954), qui développe la « théorie du bouclier et de l'épée », selon laquelle Pétain constituait un « bouclier » protégeant les Français grâce à la collaboration en attendant que de Gaulle – « l'épée » – soit assez fort pour vaincre l'Allemagne nazie. Les documentaires, comme *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais (1956), n'évoquent pas la spécificité du génocide juif, et subissent la censure.

[TRANSITION] De 1945 à la fin des années 1960, la mémoire résistancialiste étouffe les autres mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Faute d'archives accessibles, le travail des historiens est presque rendu impossible. Avec le départ de De Gaulle du pouvoir en 1969, cependant, les mémoires se réveillent.

[II/ LES HISTORIENS CONTRIBUENT AU REVEIL DES MEMOIRES (ANNEES 1970-1980)] A partir du début des années 1970, les historiens contribuent au réveil des mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

[A - Le résistancialisme gaulliste contesté] A partir des années 1960, le contexte est moins meurtri que celui de l'après-guerre : les tensions sont apaisées, le temps ayant passé. La génération née après 1945, qui n'a donc pas de souvenirs du conflit, arrive à l'âge adulte. Elle désire une histoire libérée du message gaulliste officiel. Surtout, le Gaullisme lui-même est violemment contesté en mai et juin 1968, lors d'émeutes étudiantes. De Gaulle démissionne de sa fonction de Président en 1969, meurt en 1970 : la période gaulliste est close, et sa mémoire résistancialiste remise en question. Plusieurs polémiques éclatent dans les années 1970, témoignant de la méfiance des Français à l'égard du mythe d'une France « unanimement résistante » : en 1971, le président Pompidou gracie le chef de la Milice (police politique de Vichy), Paul Touvier, condamné à mort en 1946, mais qui avait fui le pays. Il le fait pour, dit-il, « oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas », mais cette décision scandalise les Français. Dans le même registre, en 1971, la télévision publique d'état (l'ORTF) censure un documentaire évoquant la collaboration : *Le chagrin et la pitié* de Marcel Ophüls.

[B - Les historiens permettent une relecture du régime de Vichy] Les historiens profitent de ce contexte de questionnements des Français, ainsi que de la possibilité d'accéder à des archives nouvelles : les archives nazies saisies par l'armée américaine par exemple, mais aussi les archives françaises sur Vichy qui commencent à être rendues publiques, au compte-goutte (il faut attendre 2015 pour que les archives policières de l'Etat français soient déclassées). Ainsi, en 1973, Robert Paxton, historien américain, publie un ouvrage fondamental, qui marque une rupture dans la manière d'aborder l'histoire de la Seconde Guerre mondiale : *La France de Vichy*. Il s'y oppose aux conclusions de Robert Aron, démontrant que la collaboration fut une proposition volontaire de Pétain à Hitler (à Montoire en 1940), et que l'antisémitisme de Vichy était assumé et non imposé. C'est librement que l'Etat français participa à la déportation de plus de 76.000 juifs français. D'autres historiens portèrent ensuite l'héritage de Paxton, comme Henri Rousso qui étudia les mémoires du conflit dans son ouvrage *Le syndrome de Vichy* (1987), dans lequel il expliqua que la majorité des Français ne furent ni collaborateurs ni résistants, mais attentistes. Il y forgea aussi le concept de « résistancialisme » pour qualifier la mémoire officielle des années 1950-1960, et donc mieux la déconstruire et la combattre.

[C - La mémoire de la SHOAH se libère] La remise en cause du résistancialisme par les historiens permet à la mémoire juive de s'affirmer progressivement. La parole se libère d'abord en 1961 à l'occasion du procès d'Eichmann, responsable de la « Solution finale », capturé en Argentine par des agents secrets israéliens. Ce procès, médiatique, permet des témoignages de rescapés et reconnaît la spécificité des crimes contre les juifs. A sa suite sortent les premiers films et documentaires sur la spécificité du génocide des juifs : *Holocauste* (Marvin Chomsky, sorti en 1979) ou *Shoah* (Claude Lanzmann, sorti en 1985) [COMPLEMENT : SYNTHÈSE DE LA RECHERCHE PERSONNELLE]. A partir de ces matériaux, des travaux d'historiens sont publiés en France : comme *La destruction des Juifs d'Europe* par l'américain Raul Hildberg, édité en 1988 dans l'hexagone.

[TRANSITION] La libération des mémoires dans les années 1970-80, en partie permise par les historiens, s'accélère dans les années 1990 : les mémoires s'affirment, et attribuent aux historiens des rôles nouveaux.

[III/ DES MEMOIRES PACIFIEES PAR LE TRAVAIL DE L'HISTORIEN ? (DEPUIS LES ANNEES 1990)] Depuis les années 1980-1990, les mémoires se sont pleinement libérées et, pour certaines, semblent apaisées.

[A - Les historiens s'engagent dans les débats mémoriels] Dès la fin des années 1970, avec la libération des mémoires de la Shoah, des théories négationnistes se développent, donnant l'occasion aux historiens d'endosser un rôle public nouveau, en prenant position. En 1978, Robert Faurisson, professeur de Lettres à l'université Lyon-II, publie dans *Le Monde* une tribune niant l'existence des chambres à gaz, s'appuyant sur le fait qu'on a pas retrouvé leur trace à Auschwitz, par exemple. Des historiens lui répondent, toujours dans *Le Monde*, en s'appuyant sur des preuves pour rétablir la vérité. De même, en 1987, suite à des propos polémiques tenus par Jean-Marie Le Pen sur RTL, l'historien P. Vidal-Naquet réédite *Les assassins de la Mémoire*, avec une nouvelle introduction, très engagée. Ce faisant, les historiens contribuent à décrédibiliser les thèses négationnistes et jouent un rôle social majeur : établir les faits pour l'opinion. L'Etat est alors encouragé à légiférer : en 1990, la loi Gayssot est votée, faisant du négationnisme un délit.

[B - Les historiens et les procès : quel rôle ?] Les avancées des historiens dans les années 1970-1980 permettent aussi à la justice d'envisager de poursuivre plusieurs criminels de guerre qui avaient jusque-là échappés à une condamnation (du fait de sources restées secrètes, et d'une politique officielle qui considérait Vichy comme « nul et non avenu »). En 1987 Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon, est jugé pour « crime contre l'Humanité », crime imprescriptible : il est condamné à la prison à perpétuité. En 1998 Maurice Papon, préfet de Gironde sous Vichy, accusé d'avoir facilité la déportation de Juifs bordelais de 1942 à 1944, est condamné à 10 ans de prison (mais libéré en 2002 pour raisons de santé). Toutefois, les historiens sont divisés quant au rôle à jouer dans ces procès : certains témoignent à la barre (comme Robert Paxton au procès Papon), estimant que les historiens ont le devoir d'aider les jurés à se replacer dans le contexte des faits jugés. Mais d'autres refusent, comme Henry Rousso, expliquant qu'un historien n'est pas un « témoin », n'ayant pas connu l'époque à laquelle les faits se sont produits, et n'est pas non plus formé à l'expertise judiciaire.

[C - L'historien face au nouveau « Devoir de Mémoire » de l'Etat] Les procès et les travaux d'historiens font cependant évoluer les mémoires : ils lèvent des tabous, et permettent de mieux connaître la période. En conséquence, et sous la pression d'associations militantes (comme « Fils et filles de déportés juifs de France » fondée en 1979 par Serge et Beate Klarsfeld), l'Etat lève certaines de ses ambiguïtés, abandonnant la mémoire officielle. Le 16 juillet 1995, à l'occasion du 53ème anniversaire de la « rafle du Vélodrome d'hiver » (arrestation et déportation de 13.000 juifs français de la régions parisienne), Jacques Chirac, tout juste élu Président de la République, prononce un discours qui marque une rupture : il reconnaît la responsabilité de l'Etat dans la déportation des juifs de France (avant lui, François Mitterrand affirmait que « Vichy, ce n'était pas la République », et refusait donc de reconnaître la responsabilité de l'Etat français). En 2016, cette politique est poursuivie par François Hollande, qui reconnaît la responsabilité de la France dans l'internement des Tziganes durant la Seconde guerre mondiale. Certaines mémoires sont toutefois en attente de reconnaissance : celle des victimes de la Libération (femmes françaises violées par les soldats américains), ou celle des homosexuels déportés. Surtout, l'Etat ayant contribué à la libération des mémoires, les commémorations se multiplient depuis les années 1990, ce qui pose problème aux historiens : des mémoires les sollicitent pour obtenir une reconnaissance, ce qui pourrait fragiliser leur neutralité. Surtout, l'Etat légifère avec des « lois mémorielles », comme la loi Gayssot de 1990, qui expriment le point de vue officiel de l'Etat sur des événements historique. Les historiens se mobilisent, estimant que la loi ne doit pas figer l'Histoire. En 2005, Pierre Nora crée l'association « Liberté pour l'histoire », pour porter ce message.

[REPONSE A LA PROBLEMATIQUE - RESUME] Jusqu'aux années 1970, la Seconde Guerre mondiale incarnait un « passé qui ne passe pas » (H. Rousso), l'Etat étouffant la pluralité des mémoires afin d'apaiser les Français, en glorifiant une France unanimement résistante [I/]. A partir des années 1970-1980, sous l'impulsion des travaux d'historiens, les mémoires se sont libérées progressivement, profitant d'un éloignement temporel accru vis-à-vis du conflit, de l'essor de générations n'ayant pas connu Vichy, et des sources rendues accessibles aux historiens [II/]. Depuis le début du XXIème siècle, les mémoires semblent apaisées mais, multipliées, elles font courir le risque d'une hypermnésie (*excès de commémorations liées aux mémoires reconnues, alors que certaines mémoires restent en attente de reconnaissance*) et sollicitent les historiens pour obtenir davantage d'écho, tandis que ces derniers défendent leur neutralité [III/].

[OUVERTURE] Le succès de la série *Un village français* en témoigne : mettant en scène résistants, collaborateurs et attentistes, dans une vision nuancée et réaliste de l'occupation, elle n'a pas suscité de polémiques. Les Français semblent enfin capables d'aborder ce passé, qui est bel et bien « en train de passer ».

A FAIRE - Porter une **réflexion** tout au long de la copie. Montrer **les liens** multiples et constants qui lient « historiens » et « mémoires », comme c'est le cas dans cette proposition. Ne **pas séparer les termes du sujet**, mais axer au contraire le devoir sur leurs relations. Et **rédigier de manière fluide**, en clarifiant les ponts entre les idées (mots de transition, etc.).